

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à vingt heures trente minutes**, les membres du Conseil Municipal de la Commune se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Thomas IRAÇABAL, Maire, et sur la convocation, qui leur a été adressée le 3 avril 2024, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**MEMBRES PRESENTS :**

Monsieur IRAÇABAL, Maire,  
Mme Christine COCHINARD, M. Patrick CHAUVIN, Mme Aline VOEGELIN, Mme Laurence NAEGERT, Mme Sylvie MASSOT, M. Patrice MARCHAND, Adjoint au Maire,  
M. Axel BRAVO LERAMBERT, Mme Patricia CHAMAYOU, Mme Céline CHAPPAT, M José HENRIQUES, Mme Isabelle KORFAN, M. Thierry LATOURETTE, Mme Jeanou MOREAU, M. Laurent NOE, Mme Stéphanie POIRET, M. Olivier TOUPIOL, Mme Christine SENEPART, M. Frédéric GONDRON, Mme Manoëlle MARTIN, Mme Yannick PEJU, M. Sylvain DUYCK conseillers municipaux,

**MEMBRES ABSENTS REPRESENTES :**

M. Patrice BLIGNY, représenté par Mme Christine COCHINARD  
M. Jean-Claude LAFFITTE, représenté par M. Patrice MARCHAND  
M. Denis CHILDS, représenté par Mme Aline VOEGELIN  
Mme Nathalie DESEILLE-DENZER, représentée par Mme Laurence NAEGERT  
M. Frédéric DE ROMBLAY, représenté par Mme Sylvie MASSOT  
M. Anthony ARAUJO-LAFITTE, représenté par Mme Manoëlle MARTIN

**MEMBRES ABSENTS NON REPRESENTES :**

Mme Sylvie DE BOYER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 22

Quorum : 15

Nombre de mandats : 06

Nombre de votants : 28

Nombre d'absent non représenté : 1

**Monsieur IRAÇABAL**, Maire, ouvre la séance à 20h30 et fait lecture des procurations et de l'ordre du jour.

**1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à désigner leur secrétaire de séance.

**Monsieur Axel BRAVO LERAMBERT** est désigné secrétaire de séance.

## 2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2024

**Monsieur IRAÇABAL**, rapporteur, expose que les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal qui a eu lieu le 20 février 2024.

En l'absence d'observation, **Monsieur IRAÇABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 20 février 2024.

## 3- BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2023

**Monsieur IRAÇABAL**, rapporteur, expose que le compte de gestion 2023 a été examiné par la commission des finances qui a confirmé qu'il était en tout point conforme au compte administratif du budget principal de la Ville avec un résultat cumulé de clôture 2023 de 3 900 809,02 €.

En l'absence d'observations, **Monsieur IRAÇABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions : **Mme MARTIN, Mme PEJU, M. ARAUJO-LAFITTE et M. GONDRON**), approuve le compte de gestion 2023 du budget principal.

## 4- BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

**Madame COCHINARD**, présidente de séance, donne la parole à Monsieur Thomas IRAÇABAL pour la présentation du compte administratif 2023 du budget principal.

**Monsieur IRAÇABAL**, rapporteur, expose que le résultat de clôture 2023 est :

- Pour la section de fonctionnement : 2 085 786,14 €
- Pour la section d'investissement : 432 931,18 €.
- Pour les reports 2022 : un solde positif en section de fonctionnement de 2 080 070,76 € et un solde négatif en section d'investissement à 708 979,06 €.
- Pour les résultats cumulés : un solde positif en section de fonctionnement 4 176 856,90 € et un solde négatif en section d'investissement à 276 047,88 €.

Les restes à réaliser 2023 sur la partie investissement représentent 1 812 861,33 €. Ils concernent l'achat du terrain du bas du Chemin des Alouettes pour réaliser un bassin de rétention d'orage (190 000 €) ; l'acquisition d'un terrain pour la future piste cyclable dans la descente du cimetière (47 000 €) ; des enfouissements des réseaux et passage en LED de l'éclairage publics (583 000 €) ; la mise en place de la télégestion pour le chauffage (127 000 €) ; l'installation des fondations de la Maison de Toutevoie (76 000 €) qui concerne une mesure pour le patrimoine de la Commune ; la fin des travaux de Vital Valley (51 000 €) ; l'installation des feux Rue Colliau et rue de la Treille (74 000 €) ; l'installation de LED au stade de foot et la maîtrise d'œuvre pour les futurs travaux de l'église (137 000 €).

En fonctionnement, le résultat de clôture est de 2 095 000 €, résultat pratiquement identique aux deux années précédentes ; en 2022, le résultat de clôture de la section de fonctionnement était de 2 118 000 € et en 2021 2 025 000 €. Sachant que pour mesurer les soldes de la section de fonctionnement, il faut tenir compte des événements exceptionnels impactant par rapport aux années précédentes 2021-2022 :

Les droits de mutation à titre onéreux qui étaient de 1 023 000 € en 2021 sont tombés en 2023 à 542 000 €, reflet de l'évolution de marché de l'immobilier qui a été divisé par 2.

Le coût de l'énergie a flambé en 2023. En 2021, le coût a été de 414 000 € et en 2023, les projections prévoient des dépenses de 1,6 million d'euros que la Commune a réussi à contenir à 1 million grâce aux efforts réalisés tant sur l'éclairage que sur le chauffage. Concernant les économies d'énergie, l'objectif a été atteint en grande partie même s'il reste encore un point noir au niveau du gymnase où la consommation en kilowattheure n'a baissé que de 1 %.

L'entretien des actifs a diminué fortement en 2023, du fait d'opérations qui sont passées en section de fonctionnement et non pas en section d'investissement, passant de 1,1 million en 2021 à 561 000 € en 2023. Autre élément sur les dépenses de fonctionnement, l'augmentation des dotations aux amortissements, passant de 296 000 € en 2021 à 468 000 € en 2023, soit une augmentation de près de 200 000 €, conséquence de la durée plus courte de l'amortissement de l'opération d'enfouissement des réseaux.

**Madame Manoëlle MARTIN** fait remarquer que la note de synthèse du compte administratif n'était pas très étoffée. Elle souligne que les documents comprenaient de nombreux rapports et la version numérique est très bien, mais il était compliqué de s'y retrouver sans ordre de passage. Elle demande pour la prochaine fois que chaque dossier puisse avoir le numéro ou l'ordre de la délibération pour simplifier les recherches.

Dans la note de synthèse, il est indiqué que les droits de mutation, les coûts de l'énergie et l'entretien des actifs sont les 3 éléments qui subissent les variations les plus importantes. Il lui semble qu'il n'y a pas que celles-là. Le compte administratif est très nettement inférieur à ce qui était prévu dans le budget et elle souhaite qu'on lui explique ces écarts. Quand elle regarde dans le détail les charges de fonctionnement, certains articles interpellent : les achats de prestations de services sont nettement supérieurs à ce qui était prévu dans le budget, comme les contrats de prestations de services d'ailleurs. Les charges locatives de copropriété sont également supérieures aux prévisions du budget. A l'inverse, tout ce qui concerne les entretiens des terrains sont bien inférieur aux prévisions. Comme abordé lors du débat d'orientations budgétaires, toutes les chaudières sont défectueuses dans les écoles, est-ce que la municipalité envisage de les changer ou en tout cas de les réparer pour éviter que chaque hiver, la même problématique ne revienne. Sur les études et recherches, le montant est supérieur à ce qui était prévu au budget. Sur les fêtes et cérémonies, des dépenses a priori n'étaient pas prévues, elle souhaite savoir lesquelles, comme pour les réceptions et les frais de nettoyage des locaux. Pour ce qui concerne la rémunération des titulaires, le compte est inférieur aux prévisions budgétaires, elle imagine que cela a pu être compensé par la rémunération des non-titulaires, mais elle aurait souhaité avoir un peu plus de détails. Pour les comptes frais de mission et formations qui concernent les agents, les montants sont supérieurs aux prévisions. Elle aurait aimé avoir le détail des frais de représentation du maire. De la même manière, il existe un écart sur la contribution politique de l'habitat de 60 000 €, elle demande s'il est possible d'avoir une explication.

La subvention de fonctionnement du CCAS représente 750 000 € au budget. Suite à la commission du CCAS, elle a noté par rapport à 2021 que Gouvieux a moins d'assistantes maternelles en 2023 qu'en 2021, et pourtant il existe une augmentation de 16 % des primes pour les assistantes maternelles et de 30 % pour l'aide aux parents, elle demande de bien vouloir lui en expliquer les raisons. Et puis également, comme demandé en commission CCAS, ils souhaiteraient avoir le détail par multi-accueil, halte-repas et périscolaire et pas un ensemble de ces 3 lignes. N'ayant pas eu ces informations en CCAS, ils les réclament ce soir en Conseil municipal. Le budget CCAS représente 750 000 € pour la Commune et il serait bien, sans rentrer dans un détail nominatif, d'avoir les grandes lignes de ce budget.

Pour ce qui concerne les subventions aux associations, elle est surprise de voir qu'il y a eu 30 000 € de moins de subventions versées que prévues au budget.

Quant à la section d'investissement, elle est inférieure à celle qui était prévue au budget avec aussi des comptes très nettement inférieurs, notamment celui autres groupements bâtiments et installations inférieur de 360 000 € à ce qui était prévu. A l'inverse, tout ce qui concerne les terrains nus, les terrains bâtis, les bois et forêts sont nettement supérieurs aux prévisions, elle demande s'il y a eu des acquisitions et si oui lesquelles. Les plantations d'arbres sont également supérieures, elle demande d'avoir un peu plus de détail. Enfin pour tout ce qui concerne les bâtiments scolaires, les autres bâtiments publics, les immeubles de rapports, l'installation générale, et cetera, ce sont des lignes très inférieures aux prévisions. Quand on connaît les nombreux problèmes rencontrés dans les écoles, mais aussi au gymnase, et quand on voit que tout ce qui était prévu n'est pas réalisé, cela les interpelle et elle aimerait bien en connaître les raisons. Pour ce qui concerne les autres installations, matériels et outils techniques, elle note un dépassement de 70 000 €. Elle aimerait avoir le détail de la ligne matériel de transport. Sur le matériel de bureau informatique, il y a un dépassement de 70 000 €, elle souhaiterait en connaître les raisons.

Enfin sur les opérations d'équipement, les rapports ne comprennent pas de code, ni de numéros, il est difficile de retrouver à quoi cela correspond et notamment l'opération d'équipement numéro 31, inférieure de 330 000 € aux prévisions pour laquelle elle aurait souhaité avoir des explications. Dans les documents, elle n'a pas trouvé certains travaux qui ont été effectués et notamment les travaux avec l'acquisition liée à Vital Valley dont elle aurait aimé connaître le coût pour la Commune in fine de l'ensemble de ce bâtiment entre l'achat et les travaux réalisés. En raison de ces nombreuses interrogations, ils voteront contre ce compte administratif.

**Monsieur IRAÇABAL**, prend note de la remarque concernant la présentation et la communication des documents numériques, il sera veillé à les numéroter pour simplifier la lecture. De même quand Madame MARTIN pose des questions, il serait intéressant qu'elle donne les numéros de compte. Le Conseil municipal est là pour une présentation globale et la commission des finances est le lieu pour aller dans le détail. Il regrette que le groupe de Madame MARTIN n'ait pas été présent à la dernière commission des finances pour prendre le temps de poser des questions et de vérifier ligne par ligne avec les administratifs qui sont présents pour y répondre. Malgré l'absence de numéro d'articles, il va faire de son mieux pour répondre à certaines questions et pour les autres, une réponse sera apportée par email.

Une première remarque, et c'est aussi la difficulté de l'exercice en séance, il est difficile de comparer l'exécution du budget donc le compte administratif avec le budget prévisionnel qui prévoit toujours des marges. La meilleure comparaison est celle entre le compte administratif 2023 et compte administratif 2022 pour constater les vraies évolutions.

Concernant les achats de prestations de services, Madame MARTIN a noté une augmentation alors que le compte a été inférieur au budget

Concernant l'entretien, ce sujet a été abordé lors du rapport d'orientations budgétaires où deux explications étaient ressorties : tout d'abord moins d'entretien de bâtiments l'année dernière, mais surtout des éléments avaient été comptabilisés en investissement alors qu'il aurait été plus correct d'un point de vue comptable de les comptabiliser en fonctionnement, ce qui fausse la vision comptable de l'entretien des bâtiments.

Concernant les chaudières, ce sujet le préoccupe également. Il est vrai que malheureusement en 2023, la Commune a connu beaucoup de pannes de chaudière. Sur le programme d'investissement qui va continuer en 2024, des changements de chaudière sont prévus et la Ville va réaliser un audit de tout le système de chauffage pour vérifier les points de faiblesse et voir si des prestataires ont été défaillants. Ensuite, un appel d'offre sera relancé pour l'entretien des chaudières.

Concernant le compte études et recherches, la Commune a fait appel à différents cabinets pour des études sur les bâtiments et les projets dans la Ville. Le montant de 21 000 € lui semble très raisonnable. Le détail sera fourni à Madame MARTIN.

Concernant les fêtes et cérémonies, le dépassement est autour de 50 000 €. L'essentiel de l'écart vient des fêtes de Noël exceptionnelles qui ont eu un franc succès, ce dont on ne peut que se réjouir.

Le dépassement de certains comptes vient surtout des rattachements. Cette année en 2023, les services ont appliqué le nouveau principe comptable, qui lui paraît plus sain, de rattacher les dépenses. Une dépense qui a été engagée en 2023, mais reçue en 2024 aurait été comptabilisée autrefois sur 2024. Maintenant elle est rattachée sur 2023. Il est prévu une provision pour être sûr que le réalisé 2023 soit conforme à la réalité. Ces rattachements expliquent ces différences et ces dépassements. L'exercice est délicat pour cette année. Par contre, pour les autres années, la comparaison sera plus facile, la même politique étant appliquée.

Concernant le nettoyage des locaux, le dépassement de 5 000 € lui semble plutôt raisonnable par rapport au montant du marché qui est quand même conséquent de 450 000 ou 480 000 €. Gouvieux a de nombreux bâtiments municipaux qui représentent un gros poste de dépense.

Concernant les frais de représentation du maire, c'est le même budget depuis des années de 3 000 € et pour cette année il a consommé 1 000 € en frais de restaurant essentiellement avec des personnalités de Gouvieux, des présidents d'associations, et cetera. La plupart des repas ont lieu au café de la mairie qui propose des prix raisonnables.

Concernant la dépense à 60 000 € (ligne 6557 contribution politique de l'habitat), elle concerne la politique de ravalement, politique initiée par Monsieur Patrice MARCHAND et réactivée en 2023. La municipalité a procédé à une session de rattrapage et a examiné tous les dossiers des bâtiments potentiellement éligibles, pour accorder 60 000 € de subventions. Plusieurs bâtiments ont déjà été ravalés. Il est demandé, quand c'est possible, de mettre des affiches pour rappeler que le ravalement est lié au programme de ravalement de la Ville.

Concernant la subvention de 750 000 € du CCAS, le détail de l'allocation de cette subvention des dépenses afférentes sera discuté au budget du CCAS qui se tiendra le lundi 15 avril. Il tient à répondre sur le parallèle entre la baisse des Assistantes Maternelles qui est vraiment toute relative par rapport à 2022, 1 ou 2, et l'augmentation des dépenses comparées à 2022. La comparaison est très difficile à faire puisqu'énormément de paramètres rentrent en jeu. Le paramètre principal, au-delà du nombre d'assistantes maternelles, est le nombre d'enfants qui sont gardés. Même si on a un nombre d'assistantes maternelles identique d'une année sur l'autre, si le nombre d'enfants gardés augmente, comme c'est le cas à Gouvieux, les dépenses augmentent. Ensuite sur les subventions versées aux parents qui ont augmenté de 30%, beaucoup de facteurs jouent, le télétravail, le nombre d'heures de garde données aux assistantes maternelles, les revenus des parents, ce qui rend l'équation compliquée pour faire des analyses sur ces évolutions. La Ville globalement remplit sa mission. Concernant le détail des effectifs en multi-accueil, il pourra être donné lors de la séance du CCAS du lundi 15 avril

**Monsieur Patrice MARCHAND** précise que de nombreux parents ne demandaient pas la subvention. La Ville a relancé les parents pour leur signaler que le Département donnait 480 € par an et par enfant et que la Ville donnait une subvention. De ce fait, plus de parents ont sollicité cette aide, ainsi que les assistantes maternelles probablement.

**Monsieur IRAÇABAL**, revient sur les subventions aux associations en 2023. Madame MARTIN a noté un écart de 30 000 € par rapport au budget. Le budget prévisionnel avait dû prendre une marge puisque les subventions aux associations restent globalement sur le même niveau d'une année sur l'autre avec une légère inflation qui correspond à des demandes ponctuelles ou des événements exceptionnels. Comme la subvention exceptionnelle accordée au club de basket suite au différend porté aux prud'hommes avec l'un de leurs entraîneurs. Il faut plutôt se référer à la comparaison du consommé N-1 par rapport au consommé N.

Concernant les acquisitions de terrain, en 2023, l'augmentation s'explique par le nombre d'acquisitions et de préemption de terrains que ce soit en milieu naturel et sur les espaces naturels sensibles.

Concernant la plantation des arbres, la politique de la Ville de Gouvieux est d'en planter régulièrement, comme au lotissement des Jonquilles. La Commune a planté plus de 5 000 m<sup>2</sup> dans le cadre du programme BeeForest avec les enfants des écoles de Gouvieux.

Concernant l'augmentation des charges pour les immeubles de rapport, il rappelle que la Ville est propriétaire de commerces qui sont à l'immeuble de la place Amic et de places de parking en souterrain (6 ou 7). Quand les charges des copropriétés augmentent, la Ville le subit également pour les lots dont elle est propriétaire. L'effort de rattachement intervient aussi puisque les charges de copropriété sont toujours en décalage de trimestre avec un rattrapage lorsque les comptes définitifs sont connus.

Concernant le matériel informatique, la Ville a rééquipé le personnel enseignant des écoles en ordinateurs portables.

Concernant l'opération d'équipement numéro 31 enfouissements de réseaux, la Ville a continué sa politique d'enfouissement.

Pour le reste du détail, il invite Madame MARTIN à envoyer les numéros d'articles pour pouvoir apporter les explications complémentaires nécessaires.

**Madame Manoëlle MARTIN** revient sur la commission des finances. Elle rappelle que Monsieur Frédéric GONDRON s'est trompé de jour, ce qui peut arriver, mais même en commission des finances, souvent ils n'ont pas les réponses à leurs questions, raison pour laquelle ils les posent en Conseil municipal. Pour ce qui est de la comparaison entre le compte administratif 2023 et le compte administratif 2022, ils comparent par rapport aux documents donnés et dans les tableaux, la comparaison est faite par rapport au budget précédent. Elle rappelle que les documents représentent 150 pages à examiner, sans qu'ils aient trouvé la raison de l'opération 31.

**Monsieur IRAÇABAL** répond que les numéros d'opération ont un référencement qui doit apparaître dans le document. Sinon pour le comparatif 2022, l'exercice est un peu fastidieux mais en fait, il faut reprendre les comptes administratifs de l'année dernière tout simplement pour faire la comparaison, ce que fait Monsieur MARCHAND lorsqu'il prépare la commission des finances.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, donne la parole à Madame COCHINARD pour le vote du Compte administratif 2023 et quitte la salle avec Monsieur MARCHAND.

En l'absence d'autres observations, **Madame COCHINARD** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions : Mme MARTIN, Mme PEJU, M. ARAUJO-LAFITTE et M. GONDRON), approuve le compte administratif 2023 – budget principal.

#### **5- BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT (PROJET DE DELIBERATION AMENDE)**

**Monsieur IRAÇABAL**, rapporteur, expose que l'excédent de fonctionnement cumulé représente 4 176 856,90 €. Deux options s'offraient : soit le répartir entre le fonctionnement et l'investissement, mais ce qui est affecté en investissement ne peut plus revenir en fonctionnement. C'est pourquoi lors de l'affectation, une certaine partie est mise en fonctionnement pour pallier les aléas. Lors de la crise énergétique en 2021-2022, grâce au budget de fonctionnement, la Commune a pu pallier à la hausse de tarif qui a atteint 1 million. Il est demandé de corriger la rédaction de la délibération qui proposait de répartir l'affectation en allouant en section d'investissement 3 176 856,90 €, pour combler le déficit d'investissement de 1 823 124,47 €, et en allouant 1 million d'euros en section de fonctionnement. Après réflexion, il est plus pertinent de revoir cette affectation en mettant davantage en section de fonctionnement et en allouant 2 millions d'euros pour pallier à des imprévus, et d'allouer 2 176 000 € en section d'investissement pour permettre de combler le déficit d'investissement. Pour rester à l'équilibre sur les comptes, la Commune va passer un emprunt d'équilibre de 1 million d'euros, comme les années précédentes où un emprunt d'équilibre de 2 millions d'euros avait été passé. Et puis avec au fur et à mesure de l'exécution du budget, si le besoin de cet emprunt ne se fait pas sentir, la Ville l'annulera.

En l'absence d'observation, **Monsieur IRACABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions : Mme MARTIN, Mme PEJU, M. ARAUJO-LAFITTE et M. GONDRON), approuve l'affectation du résultat – budget principal - tel que proposé.

#### **6- REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

**Monsieur IRAÇABAL**, Maire, expose que cette nouvelle formalité administrative est liée à la nomenclature M57 qui demande désormais d'avoir un règlement budgétaire et financier. Il a été rédigé en s'inspirant de sources d'autres règlements et propose la règle de l'annualité, du rattachement, la possibilité d'avoir des AP-CP (opération de programmes et crédit de paiement) pour avoir une vision pluriannuelle du budget et de la comptabilité d'engagement.

En l'absence d'observations, **Monsieur IRACABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions : Mme MARTIN, Mme PEJU, M. ARAUJO-LAFITTE et M. GONDRON), approuve le règlement budgétaire et financier.

#### **7- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024**

**Monsieur IRAÇABAL**, Maire, expose que l'état 1259 reprend l'estimation des ressources par rapport aux taux. Grâce à la bonne gestion des finances de la Commune, la municipalité est en mesure de ne pas augmenter les taux d'imposition, ce qui est une bonne nouvelle. Il rappelle que beaucoup de communes ont augmenté leur taux, souvent à cause de la crise de l'énergie, alors que Gouvieux a réussi à prendre les mesures nécessaires pour passer le cap.

Il rappelle que sur les 17 premières communes de l'Oise, Gouvieux est la ville qui compte le moins de produits de fonctionnement par habitant. En agrégeant les produits de fonctionnement de la commune, plus la partie liée aux fonctions qu'exerce l'intercommunalité, le produit de fonctionnement par habitant est de 1 407 € par an sur Gouvieux. Sur Lamorlaye, il est de 1 541 € et sur Chantilly de 1 717 €. En faisant le prorata sur les produits de fonctionnement unitaire par rapport aux habitants, cela équivaut pour Lamorlaye à 1 million d'euros de ressources supplémentaires par an et pour Chantilly à 2,7 millions de ressources supplémentaires par an. Gouvieux reste vertueux avec les ressources les plus faibles parmi les 17 premières communes de l'Oise.

La part communale est de 12,01 % et en ajoutant la part départementale de 21,54 % cela donne un taux facial de 33,55 %. La commune perçoit maintenant le produit de la taxe foncière que recevait auparavant le Département en compensation de la suppression de la taxe d'habitation. Les autres taux restent inchangés : le foncier non bâti, le taux de la taxe d'habitation qui concerne quelques résidences secondaires sur Gouvieux et la contribution foncière des entreprises.

En l'absence d'observations, **Monsieur IRACABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions : Mme MARTIN, Mme PEJU, M. ARAUJO-LAFITTE et M. GONDRON), approuve les taux d'imposition 2024 tels que présentés.

## 8- BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2024

**Monsieur IRAÇABAL**, Maire, expose que malgré le contexte tendu à la fois international, avec la crise nationale et européenne en termes d'économie, Gouvieux arrive à maintenir le cap avec une fiscalité locale inchangée, sans augmentation.

Les dépenses supplémentaires pour 2024 :

- Le recrutement d'un policier municipal et les 2 policiers municipaux en année pleine (2<sup>ème</sup> policier arrivé en milieu d'année) : 70 000 €.
- le CNAS, équivalent du CSE pour les entreprises privées, pour les employé municipaux avec une cotisation de 10 000 € par an qui leur permettra de bénéficier d'offres pour leurs vacances et de différentes primes ;
- La politique d'animation sur la Ville en année pleine : 100 000 €.
- le programme des ravalements reconduit en 2024 avec 60 000 € de dépenses en 2023,.
- La subvention au CCAS qui passe de 750 000 € en 2023 à 850 000 € (salon de restauration et personnel supplémentaire).

Par prudence, 400 000 € en 2024 ont été prévus pour les droits de mutation à titre onéreux (pour un peu plus de 500 000 € en 2023), même si les premiers chiffres sont positifs.

Les ressources et charges de fonctionnement :

Les ressources :

Il a été budgété une légère évolution de 1,32 % par rapport au budget 2023. Deux explications : l'évolution des bases locatives qui était annoncée à 3,9 % ne s'est traduite que par 3,3 %. Une baisse de la DGF de 6,70 %. Gouvieux n'est pas avantagé en ce sens que la DGF est basée sur le niveau socio-professionnel des habitants qui est plutôt élevé à Gouvieux alors que la Ville a des ressources faibles, ce qui est paradoxal.

Sur les charges, une légère progression de 2,5 %.

La principale évolution dans ce budget par rapport au budget 2023 concerne les autres charges de gestion courante. Un virement de plus de 590 000 € va être fait au budget assainissement pour le rendre à l'équilibre dans le cadre du transfert de compétences à la CCAC. Même si la Commune ne transfère pas le solde, elle va mettre à l'équilibre le budget.

Au niveau de l'autofinancement, une enveloppe de 2,170 millions d'euros par rapport au virement du résultat cumulé 2023.

Un emprunt d'équilibre à 1 million qui sera mis au budget.

### La charge de la dette :

Gouvieux est très peu endettée. D'ici 4 ans, la dette sera nulle. Monsieur le Maire met au défi de trouver une ville de la taille de Gouvieux qui aura une dette nulle d'ici 4 ans.

### Les dépenses globales d'équipement sur 2024 :

La Ville procédera à quelques opérations inscrites en AP-CP (autorisations de programme et crédit de paiement), ce qui permet une vision du programme sur la durée et une perspective du montant total de la dépense et des dépenses en 2024. Concernant les programmes :

- La politique d'enfouissement qui continue avec le SE 60 et la réfection de l'éclairage public. Le budget 2023 n'a pas été consommé parce que le SE 60 n'a pu réaliser une partie des travaux.
- Les travaux de bâtiments en 2024 :
  - Le clubhouse du football va sortir en 2024 pour 192 000 € ;
  - La maison Delberghe et l'extension de la mairie ;
  - Le sol du gymnase pour la salle de basket : début des pré-études en 2024 avec l'objectif de pouvoir avoir une réfection d'ici la fin du mandat ;
  - La réhabilitation de l'immeuble de la Tannerie : début des études et des travaux en 2024 notamment l'isolation. L'objectif est de restaurer le bâtiment pour avoir des ressources pérennes de fonctionnement pour la Commune ;
  - L'isolation du gymnase : un dossier va être déposé pour le fonds vert. Le montant est de 300 000 € ;
  - L'éclairage intérieur des bâtiments par LED, toujours pour réaliser des économies, avec un budget de 286 000 € ;
  - La réfection des ascenseurs dans le cadre de l'accessibilité ;
  - Les tribunes du foot et leur sécurisation pour 20 000 € ;
  - Vital Valley : il s'agit d'une queue de programme pour finaliser l'aménagement de la dernière salle pour 65 000 €, la Ville dispose déjà des devis ;
  - Des travaux dans l'ancienne salle de danse de la rue Blanche pour créer un environnement propice à accueillir les manifestations de la Ville dans le cadre de l'accélération de la nouvelle politique d'animation de la Ville notamment avec les activités du Pêle-Mêle ;
  - L'arrivée de la piste cyclable qui rejoindra la gare au centre, qui va passer par Gambetta et traverser Colliau ;
  - Les barrières le long de la piste cyclable rue Corbier Thiébault ;
  - Les barrières en remontant le cimetière ;
  - Les barrières pour se rendre à Vital Valley ;
  - Le programme pour passer Gouvieux en zone 30.

La politique foncière en 2024 concernera le programme de réhabilitation du centre-ville. La municipalité souhaite engager le même programme que la place Amic, derrière l'Église, d'où l'objet de l'acquisition de l'immeuble Langlais. Et puis toujours la politique d'acquisition de terrains en espaces naturels sensibles.

Le budget principal s'équilibre :

- Pour la section d'investissement : 8 380 509 €.
- Pour la section de fonctionnement : 12 956 738 €.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, donne la parole à Monsieur MARCHAND.

**Monsieur Patrice MARCHAND** précise que le chiffre de la section de fonctionnement n'est plus de 12 956 mais 13 956, du fait du changement de l'affectation des résultats. 2 millions de reports antérieurs sont affectés en recettes de fonctionnement. 1 million sera substitué par un emprunt d'équilibre. Pas de changement sur les chiffres d'investissement. La reprise de résultats en M57 peut se faire dès maintenant, ce qui permet de faire apparaître un excédent de fonctionnement dès maintenant.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire,** donne la parole à Madame MARTIN.

**Madame Manoëlle MARTIN** fait remarquer que dans la note de synthèse, sur la 2<sup>ème</sup> page, le total du budget est à 11 956.

**Monsieur Patrice MARCHAND** répond que ce chiffre a été porté probablement avant l'affectation du résultat.

**Madame Manoëlle MARTIN** tient à revenir sur ce budget qui représente plus de 16 millions investissement et fonctionnement cumulés. Elle n'a pas retrouvé dans ce budget la traduction en chiffre du rapport d'orientations budgétaires, notamment en ce qui concerne l'aménagement de la Commune ou la protection des habitants ou la préservation du cadre de vie. Rien sur la santé, ni sur la tranquillité publique, évoquées pendant le débat d'orientations budgétaires. Seulement un peu de sécurité routière avec la zone 30 pour 400 000 €. Elle se réjouit de retrouver le plan vélo avec un investissement de plus de 700 000 € mais pour eux, qui pourrait être vu un peu différemment. Elle ne retrouve rien sur le chauffage des écoles mais Monsieur le Maire a abordé ce sujet tout à l'heure. Ils n'ont pas eu de réponse sur leurs questions concernant la finalité de la maison Delberghe et l'aménagement du rez-de-chaussée de la rue Blanche pour le Cercle, et ils sont preneurs de quelques informations. Elle a noté une augmentation à 850 000 € au CCAS dont les détails seront donnés en commission CCAS. Elle rappelle qu'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes demandait à ce que soit formalisé une convention cadre entre les relations administratives et financières avec le CCAS et elle voulait savoir si cette convention-cadre existe et si elle existe, s'ils pouvaient en avoir connaissance. Le paragraphe des dépenses d'équipements est un peu incompréhensible, notamment celui-ci indique deux financements de travaux rue des Basses Garennes alors qu'il n'y en a probablement qu'un, et ils ont eu du mal à retrouver le budget affecté mais ils ont bien compris qu'il y aurait des enfouissements de réseaux. En ce qui concerne les charges, elle a comparé par rapport au budget à un autre, c'est vrai qu'elle n'a pas repris le réaliser de l'année précédente, mais elle a quand même remarqué sur certains postes des augmentations par rapport au budget précédent, notamment les achats de prestations de services, l'entretien et les réparations de voiries, les fêtes et cérémonies avec une augmentation de 160 000 €, les frais de nettoyage des locaux. Elle demande quelles en sont les raisons. Elle n'a pas non plus de détails sur les contrats de prestations de services et autres frais divers, honoraires, conseils, frais d'avocats et de contentieux. Par contre les budgets des locations mobilières et des transports collectifs sont à 0, elle pense qu'ils ont dû être basculés ailleurs mais il est complexe de les retrouver. Deux articles sont à la baisse par rapport au budget précédent, études et recherches et les subventions. Elle demande pourquoi les subventions sont inférieures d'un budget à l'autre alors qu'ils vont voter des subventions qui sont supérieures au réaliser de l'année précédente.

Pour les recettes de fonctionnement, celui-ci comprend des recettes supérieures sur les redevances service périscolaire, les droits de place et sur les revenus des immeubles, elle en demande la raison. Sur la section d'investissement, il est assez difficile de s'y retrouver entre la note de synthèse et les comptes par article. Sur les frais d'étude et autres matériels informatiques, il n'est pas indiqué de budget. Ils ont du mal à s'y retrouver entre les 450 000 € prévus d'achat de terrain nu ou de terrain bâti, les 280 000 € pour autre agencement et aménagement ou encore les 679 000 € en construction. Sur les bâtiments culturels et sportifs, il est inscrit 450 000 € dans la note de synthèse et le cumul foot, Skate Park et les travaux prévus au gymnase arrive à un montant plus important, mais il n'est pas impossible qu'il y ait la notion d'AP-CP. Sur les bâtiments publics, il est inscrit au budget 1,230 million, et dans la note de synthèse le cumul de l'ensemble des annonces fait arriver à 1,8 million. Concernant le chauffage de la salle Saint-Jacques, il est indiqué 30 000 € mais un peu plus loin 90 000 € pour le réseau de chauffage, est-ce que ce montant comprend les 30 000 € de la salle Saint-Jacques. Il est inscrit en installation de voirie 1 143 000 € dans le budget et dans la note de synthèse 1 330 000 €. Elle demande si la Commune envisage le remplacement des lampadaires en forme de boule qui éclaire le ciel. Depuis l'arrêté de 2018 concernant la pollution lumineuse, tous les lampadaires à boules doivent être changés pour le 31 décembre 2024 et elle n'a rien vu dans le budget à ce sujet.

Elle regrette aussi de ne rien voir, comme elle l'avait dit d'ailleurs l'année dernière, sur le programme de développement durable et de valorisation des circuits courts ou encore d'une zone dédiée aux nouvelles technologies dans le cadre du développement économique, même si elle sait que cette compétence ne relève pas de la Commune, mais comme Monsieur le Maire en avait parlé, elle s'interroge sur ces annonces. Elle aurait aimé voir dans ce budget un accompagnement plus fort au monde associatif et notamment à destination des bénévoles. Elle aurait aussi aimé voir des investissements liés à l'amélioration des quartiers.

Concernant le plan vélo piste cyclable elle aurait souhaité plus d'abris ou de sécurisation. Et puis, leur éternel sujet que la majorité noie dans la subvention au CCAS, elle aurait aimé avoir des explications plus claires en ce qui concerne la politique de la petite enfance, en tout cas plus lisible dans le budget. Du fait de toutes ces interrogations, elle indique qu'ils voteront contre ce budget.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, répond que les éléments qui ont été débattus lors du rapport d'orientations budgétaires sont bien dans le budget, il faut simplement bien le lire.

Concernant la tranquillité publique, il souligne que la Commune a lancé le recrutement d'un 3<sup>e</sup> policier municipal.

Sur la santé, il a réuni une commission santé pour un brainstorming sur le sujet. Il rappelle que Gouvieux était dans une situation très privilégiée en termes de nombre de médecins mais bien sûr il faut prévoir l'avenir et les départs en retraite, les changements de cabinet des médecins et la sauvegarde de l'Hôpital des Jockeys. Sur la construction des bâtiments, il a été mis une enveloppe assez large pour le cas échéant si une opportunité se présente avec un médecin qui a un projet de maison médicale, la Commune a de quoi agir pour construire un projet commun, mais la Ville est dépendante des professionnels de santé et de leur envie d'y aller.

Sur le plan vélo, des abris sont prévus dans l'enveloppe globale.

Concernant les bornes électriques, lors de la commission d'aménagement, certains conseillers avaient fait des remarques à ce sujet. Pour l'aménagement du centre-ville avec des commerces en rez-de-chaussée, des appartements à l'étage et des parkings en sous-sol, l'architecte est en train d'y réfléchir et il est prévu d'avoir des bornes de recharge dans les parkings souterrains.

Concernant le chauffage, les 30 000 € de la salle Saint-Jacques sont en plus des 90 000 € de budget chauffage prévu essentiellement pour les écoles, soit un total de 120 000 €.

Pour le CCAS, le Conseil d'administration a lieu le 15 avril.

Concernant les projets pour la maison à côté de la mairie, pour l'instant la priorité est l'aménagement du rez-de-chaussée pour envisager d'y mettre la police municipale pour qu'elle soit le plus proche possible et visible du centre-ville. Et l'étage permettra de stocker les archives.

Lors de la commission Santé, la conclusion de tous les membres était qu'il fallait geler des locaux municipaux disponibles pour pouvoir accueillir des médecins le cas échéant. Cela concerne notamment Quéru. A chaque fin de bail des locataires de Quéru, le logement est gelé un certain temps pour pouvoir accueillir des professions médicales le cas échéant. Même principe pour le local aujourd'hui loué à la paroisse qui pourra servir à accueillir des médecins qui viendraient s'installer à Gouvieux.

Concernant l'aménagement de l'ancienne salle de danse rue Blanche, elle aura vocation à être un écrin pour accueillir les manifestations issues de la politique d'animation de la Ville en forte augmentation.

Les revenus des immeubles sont en augmentation, grâce à la politique menée depuis plusieurs années. Même si Gouvieux a les ressources les plus faibles parmi les 17 premières communes de l'Oise, la municipalité préfère optimiser ou accroître le patrimoine de la commune pour constituer des ressources plutôt que de taxer les habitants. Cette politique se voit déjà dans le compte administratif 2023 où les ressources des immeubles sont en augmentation par rapport à 2022. Récemment, la Ville vient de louer un local de 100 m<sup>2</sup> pour 1 500 € par mois pour un cabinet de kinésithérapeute, un logement à la paroisse et bientôt un local à un cabinet d'infirmier à Vital Valley, ce qui concourt à augmenter les ressources en termes de perception de loyers.

Concernant le monde associatif, l'évolution des subventions suit l'évolution de l'inflation. En cas de difficultés ou d'événements exceptionnels, la Ville peut prévoir une subvention supplémentaire pour pallier, comme pour le basket récemment.

Concernant la politique de la petite enfance, elle sera abordée au CCAS. En tout cas, depuis 2023, il y a eu quelques évolutions notamment pour les haltes-repas qui sont ouvertes tous les jours ouvrés de l'année et qui sont aménagées en petits groupes pour que le temps du repas soit un temps calme pour les enfants et qu'ils puissent se reposer. La municipalité continue à investir pour la petite enfance et le budget traduit ces évolutions.

Concernant la réfection des luminaires, elle est bien inscrite au budget. Il est reconduit en 2024 les projets de 2023 qui étaient déjà budgétés. L'objectif est d'ici la fin du mandat d'avoir rénové l'ensemble de l'éclairage public, notamment les luminaires boules auront vocation à disparaître dès 2024 pour ne plus éclairer le ciel mais le sol conformément à la réglementation, ainsi que le passage en LED et en détection pour faire des économies.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, donne la parole à Monsieur MARCHAND.

**Monsieur Patrice MARCHAND** précise que l'éclairage par détection contribue à la tranquillité publique et à la sécurité puisque les luminaires s'allument au passage d'un piéton ou d'une voiture. Sur la santé, la Commune a des logements qu'elle peut geler si des médecins doivent venir de l'extérieur, mais la difficulté est d'avoir des médecins. Avec la possibilité d'installer des cabinets et d'avoir des logements libres, la Ville met tous les atouts de son côté. Le Département donne un SMIC aux étudiants qui sont en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année d'internat et qui s'engagent à rester dans l'Oise, en plus de leur défraiement, ce qui peut représenter une somme intéressante. Il est curieux de savoir quelle est l'action du Conseil régional dans ce domaine pour faire venir des médecins généralistes qu'ils attendent les bras ouverts, la Ville est prête.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, revient sur les imputations qui sont à 0 € dans le budget alors qu'elles étaient affectées en 2023, conséquence du passage de la nomenclature M14 à la M57 où certains articles ont été dispatchés dans d'autres postes.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, donne la parole à Madame COCHINARD.

**Madame Christine COCHINARD** précise que les chaudières ont déjà été changées à Pagnol et aux Tertres. Les incidents sont arrivés parce que les réseaux étaient trop vétustes datant de la construction des bâtiments. La télégestion du chauffage a entraîné des surchauffes dans les tuyauteries et certaines ont imploré.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, donne la parole à Madame MARTIN.

**Madame Manoëlle MARTIN** tient à répondre à Monsieur MARCHAND. L'instance de ce soir représente les opérations municipales, et non pas les départementales ou les régionales, mais comme le Département est parfait, la Région n'a pas besoin de venir abonder les accompagnements. Par contre, la Région en fait d'autres, qu'elle ne va pas lister ce soir puisque ce n'est pas l'objet du Conseil.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, revient sur l'hôpital des Jockeys. La Ville suit très attentivement l'évolution de la situation, notamment Monsieur Patrice MARCHAND, Président honoraire. Le cas échéant, la Commune sera peut-être amenée à passer un budget supplémentaire pour soutenir l'hôpital des Jockeys.

En l'absence d'autres observations, **Monsieur IRACABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions : Mme MARTIN, Mme PEJU, M. ARAUJO-LAFITTE et M. GONDRON), approuve le budget primitif 2024 – budget principal.

#### **9- BUDGET ANNEXE EAU – COMPTE DE GESTION 2023**

**Monsieur IRAÇABAL**, rapporteur, expose que le compte de gestion 2023 budget annexe eau a été examiné par la commission des finances qui a confirmé qu'il était en tout point conforme au compte administratif de la Ville.

En l'absence d'observations, **Monsieur IRACABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions : Mme MARTIN, Mme PEJU, M. ARAUJO-LAFITTE et M. GONDRON), approuve le compte de gestion 2023 – budget annexe eau.

#### **10- BUDGET ANNEXE EAU – COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

**Madame Christine COCHINARD** donne la parole à Monsieur Thomas IRAÇABAL pour la présentation du compte administratif 2023 budget annexe eau.

**Monsieur IRAÇABAL**, rapporteur, expose que la loi impose qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 la Ville devra transférer la compétence à la Communauté de communes. Il a été voté par toutes les communes lors du Conseil communautaire le transfert de la compétence dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, de sorte que l'équipe en place puissent mettre en place cette nouvelle compétence au niveau de la CCAC. La municipalité avait déjà prévu de séparer les 2 comptes eau et assainissement qui font l'objet de vote séparé.

En section de fonctionnement, les recettes de la surtaxe eau sont de 161 371 €. Les dépenses correspondent à des opérations d'ordre (amortissement) qui arrivent en recettes au niveau de l'investissement. En section d'investissement, 18 187 € en dépenses pour des travaux, notamment de maîtrise d'œuvre. Il est prévu de revoir l'adduction d'eau pour les bornes incendie de la rue de la Mairie et rue de la Daguennette, et ensuite quelques travaux au niveau des rues Colliau et Léon Potdevin, en face de l'hôpital des Jockeys.

Un résultat cumulé en recettes de fonctionnement de 532 478 € et en recette d'investissement de 974 814 €, ce qui donne un excédent global à 1,5 million d'euros sachant que cet excédent va un peu diminuer étant donné les travaux sur les adductions d'eau rue de la Mairie et rue de la Daguennette.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, donne la parole à Madame MARTIN.

**Madame Manoëlle MARTIN** revient sur le vote du transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de communes où le solde du budget de 1,5 million a été abordé. Il est vrai que ce budget a été perçu sur les surtaxes eau et assainissement prélevées auprès des habitants. Monsieur le Maire a indiqué ne pas vouloir transférer ce solde à la Communauté de communes pour le mettre au budget général et le dépenser autrement, ce qu'elle entend, mais qui est difficilement compréhensible. C'est-à-dire que la municipalité n'a pas fait de travaux pendant plusieurs années puisqu'il y a un solde à 1,5 million, en tout cas n'en a pas fait autant que ce qui était prévu. La surtaxe représente 160 000 € par an, montant qui ne permettra pas de faire les travaux. En fait, la municipalité demande à la Communauté de communes de faire les travaux qu'elle n'a pas réalisés.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, tient à revenir sur le contexte. La compétence eau et assainissement passe à la Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Lors du transfert d'un budget, on transfère le solde et les dettes. Mais la loi permet de garder le solde ou les dettes. Gouvieux a fait le choix de tout garder, en l'occurrence la Ville n'a pas de dette et un solde positif de 1,5 million. Comme il l'a expliqué en Conseil communautaire, depuis des années, il y a une anomalie dans le tarif de l'eau payé à Gouvieux. Pourquoi ? Parce que l'usine qui produit l'eau se situe entre Lamorlaye et Boran-sur-Oise. Et Gouvieux ainsi que Lamorlaye sont au début du réseau, c'est-à-dire que toute l'eau qui alimente Chantilly et les villes après passe par Gouvieux, ce qui demande une pression supplémentaire à l'eau pour être acheminée jusqu'à Chantilly. De surcroît, Gouvieux est dans une cuvette. Il faut à la fois acheminer l'eau sur une distance plus longue et il faut la relever, ce qui explique que depuis des années, Gouvieux a fatalement une pression de l'eau qui est supérieure ce qui fragilise davantage les réseaux et oblige encore plus à les entretenir. Ce que la municipalité fait puisqu'à chaque fois qu'il y a une politique d'enfouissement des réseaux, le réseau d'adduction d'eau est refait. Depuis des années les godviciens subissent la suppression d'eau pour alimenter les autres. Or la Commune de Gouvieux, tout comme celle de Lamorlaye, aurait été en droit de demander un droit de passage aux autres communes puisque Gouvieux subit tous les inconvénients, plus de fuites et d'entretien du réseau. La Ville n'a jamais prélevé de droit de passage, mais par contre l'entretien du réseau a souvent été prélevé sur le budget général. Il a dit en Conseil communautaire qu'il y avait là un retour à l'équilibre qui lui semblait équitable. Pendant des années, la Ville n'a pas prélevé de droit de passage, et là quelque part se rembourse en conservant ce solde positif de l'eau pour la commune de 1,5 million. Comme des travaux importants d'adduction d'eau vont être réalisés pour 500 000 € en 2024, le solde va baisser autour de 1 million. Chantilly conserve son solde également qui est moindre à hauteur de 60 000 €.

**Madame Manoëlle MARTIN** précise que pour Chantilly, le solde est de 60 000 € en assainissement et de 400 000 € sur l'eau mais comme ils vont réaliser des travaux en 2024, ils seront à la fin de l'année à 0.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, donne la parole à Madame COCHINARD pour le vote du Compte administratif 2023 et quitte la salle avec Monsieur MARCHAND.

En l'absence d'autres observations, **Madame COCHINARD** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions : **Mme MARTIN, Mme PEJU, M. ARAUJO-LAFITTE et M. GONDRON**), approuve le compte administratif 2023 – budget annexe eau.

#### **11- BUDGET ANNEXE EAU -BUDGET PRIMITIF 2024**

**Monsieur IRAÇABAL**, rapporteur, expose que la Commune va procéder à des travaux dont l'adduction d'eau potable rue de la Mairie, rue de la Daguette et rue Corbier Thiebault. Le reste concerne des écritures de dotation aux amortissements entre les sections.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, donne la parole à Madame MARTIN.

**Madame Manoëlle MARTIN** demande si les travaux concernent le changement des tuyaux ou le remplacement des bornes incendie.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, précise qu'il s'agit d'élargir l'adduction d'eau pour qu'il y ait assez d'eau aux bornes incendie.

En l'absence d'autres observations, **Monsieur IRACABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions : **Mme MARTIN, Mme PEJU, M. ARAUJO-LAFITTE et M. GONDRON**), approuve le budget primitif 2024 – budget annexe eau

#### **12- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2023**

**Monsieur IRAÇABAL**, rapporteur, expose que le compte de gestion 2023 budget annexe assainissement a été examiné par la commission des finances qui a confirmé qu'il était en tout point conforme au compte administratif de la Ville.

En l'absence d'observations, **Monsieur IRACABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions : **Mme MARTIN, Mme PEJU, M. ARAUJO-LAFITTE et M. GONDRON**), approuve le compte de gestion 2023 – budget annexe assainissement.

#### **13- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

**Madame Christine COCHINARD** donne la parole à Monsieur Thomas IRAÇABAL pour la présentation du compte administratif 2023 budget annexe assainissement.

**Monsieur IRAÇABAL**, rapporteur, expose qu'en section de fonctionnement les recettes à 119 732 € correspondent à la surtaxe assainissement. Les dépenses de la section de fonctionnement sont des écritures d'amortissement qui se retrouvent en recette d'investissement à hauteur de 230 000 €. En 2023, les dépenses ont représenté 114 026 € et ont consisté en des travaux d'assainissement à Vital Valley, ainsi qu'à la rue Paul Moreau pour 31 000 €. Le budget arrive au final à un déséquilibre de la section de fonctionnement, avec un résultat cumulé négatif de 507 000 € et un résultat positif en investissement autour de 453 000 €. Le solde global de moins 54 000 € va être équilibré par un virement de la section de fonctionnement. Et le solde résultant va être conservé dans le cadre du transfert de la compétence à la CCAC.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, donne la parole à Madame MARTIN.

**Madame Manoëlle MARTIN** fait remarquer que le réseau assainissement est un réseau unitaire entre l'assainissement, les eaux usées et les eaux pluviales, pas sur l'ensemble de la commune, mais dont une partie est un peu dégradée et le solde de l'eau potable aurait peut-être pu absorber quelques travaux sur le réseau d'assainissement.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, donne la parole à Monsieur MARCHAND.

**Monsieur Patrice MARCHAND** précise que techniquement le fait que les eaux pluviales et les eaux usées soient mélangées n'est pas défavorable. Quand il y a un gros orage, le réseau est dégagé par l'orage et puis après il ne reste plus que l'eau pluviale. L'avantage est que tout arrive à la station d'épuration même les eaux pluviales. La station d'épuration de Gouvieux a été calculée pour absorber les eaux pluviales avec un énorme bassin pour stocker les eaux.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, donne la parole à Madame COCHINARD pour le vote du Compte administratif 2023 et quitte la salle avec Monsieur MARCHAND.

En l'absence d'observations, **Madame COCHINARD** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions : Mme MARTIN, Mme PEJU, M. ARAUJO-LAFITTE et M. GONDRON), approuve le compte administratif 2023 – budget annexe assainissement

#### 14- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2024

**Monsieur IRAÇABAL**, rapporteur, expose que le budget concerne principalement des écritures d'ordre préalables au transfert de compétences.

En l'absence d'observations, **Monsieur IRACABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions : Mme MARTIN, Mme PEJU, M. ARAUJO-LAFITTE et M. GONDRON), approuve le budget primitif – budget annexe assainissement

#### 15- BUDGET ANNEXE CENTRE VILLE – COMPTE DE GESTION 2023

**Monsieur IRAÇABAL**, rapporteur, expose qu'il s'agit d'une queue de programme du projet de l'immeuble place Amic. Le budget ne comprend que des écritures d'ordre. Le compte de gestion 2023 budget annexe Centre-ville a été examiné par la commission des finances qui a confirmé qu'il était en tout point conforme au compte administratif de la Ville.

En l'absence d'observations, **Monsieur IRACABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions : Mme MARTIN, Mme PEJU, M. ARAUJO-LAFITTE et M. GONDRON), approuve le compte de gestion 2023 – budget annexe centre-ville.

#### 16- BUDGET ANNEXE CENTRE VILLE – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

**Madame Christine COCHINARD** donne la parole à Monsieur Thomas IRAÇABAL pour la présentation du compte administratif 2023 budget annexe centre-ville.

**Monsieur IRAÇABAL**, rapporteur, expose que le compte administratif du centre-ville ne comprend aucune opération et sera clôturé en 2024.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, donne la parole à Madame MARTIN.

**Madame Manoëlle MARTIN** demande s'il serait possible d'avoir un état complet définitif écrit pour l'opération Gambetta et l'opération centre-ville et pas une réponse du bilan de ces 2 opérations entre les ventes, puisque les budgets vont être clos.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, répond qu'il sera fait un état des lieux écrit. Pour Gambetta, le solde du compte administratif 2023 ressort avec un gain de près de 200 000 € et pour le centre-ville de 247 000 €. Les 19 places de box et de stationnement ont permis de sortir ce résultat positif ce qui fait que le besoin de financement pour la MAM Gambetta, en comptant les subventions, n'a pas été excessif, bien au contraire.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, donne la parole à Madame COCHINARD pour le vote du Compte administratif 2023 et quitte la salle avec Monsieur MARCHAND.

En l'absence d'autres observations, **Madame COCHINARD** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions : **Mme MARTIN, Mme PEJU, M. ARAUJO-LAFITTE et M. GONDRON**), approuve le compte administratif 2023 – budget annexe centre-ville.

#### 17- BUDGET ANNEXE CENTRE-VILLE : BUDGET PRIMITIF 2024

**Monsieur IRAÇABAL**, rapporteur, expose que le budget ne comprend que des opérations d'ordre de mouvements de stock pour mettre à jour le budget avant sa clôture. Il n'y a pas eu de vente en 2024. La Ville garde des places de parking en réserve en sous-sol qui apparaissent dans les écritures.

En l'absence d'observations, **Monsieur IRACABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions : **Mme MARTIN, Mme PEJU, M. ARAUJO-LAFITTE et M. GONDRON**), approuve le budget primitif 2024 – budget annexe centre-ville.

#### 18- BUDGET ANNEXE GAMBETTA – COMPTE DE GESTION 2023

**Monsieur IRAÇABAL**, rapporteur, expose que le compte de gestion 2023 budget annexe Gambetta a été examiné par la commission des finances qui a confirmé qu'il était en tout point conforme au compte administratif de la Ville.

En l'absence d'observations, **Monsieur IRACABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions : **Mme MARTIN, Mme PEJU, M. ARAUJO-LAFITTE et M. GONDRON**), approuve le compte de gestion 2023 – budget annexe Gambetta.

#### 19- BUDGET ANNEXE GAMBETTA – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

**Madame Christine COCHINARD** donne la parole à Monsieur Thomas IRAÇABAL pour la présentation du compte administratif 2023 budget annexe Gambetta.

**Monsieur IRAÇABAL**, rapporteur, expose que la recette en fonctionnement de 14 131 € est le fruit de la vente de la dernière place de parking. Les dépenses correspondent à des petits travaux à faire sur le parking ou sur un éclairage avant la vente. Le solde positif du compte administratif 2023 sera le solde le clôture.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, donne la parole à Madame COCHINARD pour le vote du Compte administratif 2023 et quitte la salle avec Monsieur MARCHAND.

En l'absence d'observations, **Madame COCHINARD** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions : **Mme MARTIN, Mme PEJU, M. ARAUJO-LAFITTE et M. GONDRON**), approuve le compte administratif 2023 – budget annexe Gambetta.

## 20- BUDGET ANNEXE GAMBETTA – BUDGET PRIMITIF 2024

**Monsieur IRAÇABAL**, rapporteur, expose que le budget primitif ne comprend que des écritures d'ordre qui seront passées pour solder le budget autour de 200 000 €, le programme Gambetta ayant été entièrement vendu.

En l'absence d'observations, **Monsieur IRACABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions : **Mme MARTIN, Mme PEJU, M. ARAUJO-LAFITTE et M. GONDRON**), approuve le budget primitif 2024 – budget annexe Gambetta.

## 21- AUTORISATION DE PROGRAMMES/CREDIT DE PAIEMENT 2024

**Monsieur IRAÇABAL**, rapporteur, expose que la nomenclature M57 offre de nouvelles propositions, notamment les autorisations de programmes et des crédits de paiement.

Concernant le détail de ces autorisations de programme : la rénovation des ascenseurs pour 150 000 € ; l'extension de la mairie 250 000 € ; la réhabilitation de l'immeuble de la Tannerie 500 000 € pour tout le programme avec 200 000 € sur 2024 ; le club House pour 270 000 € avec 192 000 € sur 2024 ; la rénovation du sol de la salle verte pour 150 000 € et les premières études dès 2024 à 15 000 €.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, donne la parole à **Monsieur MARCHAND**.

**Monsieur Patrice MARCHAND** précise qu'il y aura moins de reste à réaliser si on arrive à faire correctement le partage entre les 2 exercices. A la fin 2024, ils seront inscrits en tant que crédits de paiement normaux.

En l'absence d'autres observations, **Monsieur IRACABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions : **Mme MARTIN, Mme PEJU, M. ARAUJO-LAFITTE et M. GONDRON**), approuve les autorisations de programmes/crédit de paiement 2024.

## 22- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

**Monsieur IRAÇABAL**, rapporteur, expose que le montant des subventions 2024 est de 208 990 €. Certaines de ces subventions sont dépendantes de justificatifs. Les subventions sans justificatif représentent 180 090 € pour 177 340 € en 2023, soit une augmentation d'un peu moins de 2 %.

Concernant les évolutions :

Sur la subvention globale à 11 000 €, il a été mis une partie de ces subventions à 3 000 €, ce qui est déjà le cas en grande partie pour le Ménestrel qui fait des concerts à Gouvieux, pour matérialiser les choses et que la subvention soit dépendante d'animations sur Gouvieux.

Les écocitoyens ont une subvention de 400 €, reconduite à l'identique de 2023 sous réserve qu'ils remettent un dossier en bonne et due forme.

Le club de football a un supplément de 4 000 € pour prendre en charge l'indemnité exceptionnelle à verser correspondant aux droits de départ en retraite de la personne chargée des tontes.

Pour la gymnastique artiste de Gouvieux : 1 500 €

**Madame COCHINARD** explique qu'il y a une quinzaine d'années, l'association bénéficiait d'heures par **Monsieur Eric LACROIX** éducateur sportif à la Commune, qui a demandé sa requalification suite à diverses blessures. A l'époque **Monsieur MAILLET** avait pris rendez avec **Monsieur le Maire** pour demander une compensation en finances et que le club recrute lui-même la personne dont il avait besoin.

**Monsieur IRAÇABAL** fait remarquer que le tennis de la table bénéficiait depuis des années d'un employé municipal qui était animateur. Ce **Monsieur** malheureusement est gravement malade. Le tennis de table représentait globalement 50 % de son temps.

Il a été mis en place une subvention sur justificatif qui correspond à 50 % de sa rémunération, un peu minorée puisque cet animateur avait beaucoup d'expérience, et la Ville a demandé que le club recrute plutôt quelqu'un de plus jeune avec un salaire un peu plus bas, en compensation du retrait de cet employé municipal. La subvention sera au maximum de 20 000 €, peut-être moins en fonction du salaire du futur animateur.

Arkademia et le Médiateur ont demandé 500 € de plus, la Ville a accédé à ces demandes considérant leur implication dans le programme d'animation de la ville, dans les différents concerts et dans le Pêle-Mêle.

Le club de Triathlon a demandé une subvention supplémentaire du fait de leurs coûts pour la location des lignes d'eau à la piscine intercommunale de Gouvieux et à la base de loisirs de Saint-Leu d'Esserent. La Ville a accepté de prendre une partie de cette dépense à hauteur de 6 000 € sachant que la dépense globale est autour de 10 000 € pour contribuer à cette ligne d'eau qui est indispensable à leur activité.

Pour le tir à l'arc, la subvention a augmenté à 1 200 €.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire,** donne la parole à Madame MARTIN.

**Madame Manoëlle MARTIN** demande des explications pour la subvention concernant les Aigles et ADNT.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire,** précise que l'association des Aigles organise le trail des Aigles sans demander quasiment rien à la Commune, grâce à leurs bénévoles. Ils ont demandé une petite augmentation pour les frais liés à cet événement qui est un très gros succès. Pour ADNT, l'augmentation est en rapport avec la participation au programme d'animation de la ville les Pêle-Mêle.

**Madame Manoëlle MARTIN** fait remarquer que 3 associations qui n'avaient pas de subvention l'année dernière en ont cette année, notamment certaines qui ne sont pas nouvelles comme AstroGouv et chevalier de Govitz.

**Madame VOEGELIN** précise que pour AstroGouv, l'association vient d'arriver et la règle est de 200 € au démarrage. Pour les chevaliers de Govitz, ils ne demandaient pas de subvention auparavant. La liaison concerne une nouvelle association sportive qui vient de redémarrer.

**Madame MOREAU** demande sur quels critères se jugent les augmentations

**Monsieur IRAÇABAL, Maire,** répond que les subventions sont examinées par les maires adjoints référents sur les différentes associations, Monsieur CHAUVIN pour le sport et Madame VOEGELIN pour la culture. Les critères sont multiples et tiennent compte à la fois des salles qui sont allouées, des particularités du sport ou de l'activité, par exemple le football demande plus de moyens que de jouer aux échecs, notamment pour l'entretien du stade, des besoins en personnel ou en animateurs, si l'association dispose de bénévoles ou de personnel salarié. L'historique des associations jouent également. La Ville examine le réel besoin. Le trail des Aigles arrive à faire une manifestation qui regroupe plus de 500 personnes en s'autogérant quasiment tout seul, ce qui est remarquable. Il y a aussi une différence pour les activités pour les adultes et les activités pour les enfants qui demandent plus d'encadrants.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire,** donne la parole à Monsieur MARCHAND.

**Monsieur Patrice MARCHAND** précise que des activités peuvent être partagées en intercommunalité, c'est parfois une solution pour permettre un développement ou une survie. Et puis des projets ont été renvoyés vers d'autres communes, notamment le volley-ball et le Futsal. Des projets privés sont refusés, comme pour le padel. Mais les plus grosses dépenses associatives concernent les locaux et les terrains, ce qu'il ne faut jamais l'oublier. La Commune a de belles installations très grandes, le gymnase, l'ensemble foot, tennis, tir à l'arc, qu'elle essaie de faire évoluer en permanence, ce qui coûte beaucoup plus que 180 000 € par an.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire,** donne la parole à Madame MARTIN.

**Madame Manoëlle MARTIN** demande pourquoi les Vignerons ont une diminution de leur subvention.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, souligne que Madame VOEGELIN a fait un travail remarquable avec les Vignerons. Le mot d'ordre a été de faire des économies.

**Madame VOEGELIN** répond que les Vignerons ont travaillé de la même façon que l'année dernière. En 2023, ils avaient vu leur subvention augmentée du fait des coûts supplémentaires par rapport aux hausses des matières premières, notamment le carton et le verre des bouteilles. Donc là, la subvention est revenue à quelque chose de plus normal.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, précise que Madame COCHINARD prend le vote par procuration de Monsieur BLIGNY. Les membres des bureaux des associations subventionnées ne participent pas au vote : Madame PEJU, Monsieur HENRIQUES, Madame SENEPART, Madame MOREAU, Madame COCHINARD.

En l'absence d'autres observations, **Monsieur IRACABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les subventions aux associations 2024.

#### **23- INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

**Monsieur IRAÇABAL**, rapporteur, expose qu'il s'agit d'une délibération traditionnelle votée tous les ans. L'indemnité de gardiennage de l'Église est revalorisée à 503 €.

En l'absence d'observations, **Monsieur IRACABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'indemnité de gardiennage de l'église.

#### **24- ACQUISITION DES PARCELLES BN392 ET BN393**

**Monsieur IRAÇABAL**, rapporteur, expose que les parcelles sont acquises dans des espaces naturels sensibles pour poursuivre la politique de la Ville sur ces espaces. Il s'agit d'accueillir une unité foncière pour un total de plus de 4 600 m<sup>2</sup>.

**Madame Manoëlle MARTIN** précise qu'il y avait uniquement le numéro des parcelles mais pas le plan.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, indique que le plan sera transmis pour le prochain Conseil.

En l'absence d'observations, **Monsieur IRACABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition des parcelles BN392 et BN393.

#### **25- ACQUISITION DES PARCELLES BM54, BM56, BM57, BM58 et BM58**

**Monsieur IRAÇABAL**, rapporteur, expose que l'acquisition concerne un terrain de 4 200 m<sup>2</sup> situé dans un espace sensible naturel, en zone U du PLU qui est un espace boisé classé pour un montant de 17 056 €.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, donne la parole à Monsieur MARCHAND.

**Monsieur Patrice MARCHAND** précise que la valeur de 4 €/m<sup>2</sup> tient au fait qu'il y a une maison à côté de ce terrain ce qui valorise l'acquisition.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, souligne que la présence d'une maison fait que ce terrain en zone naturelle peut être considéré comme un terrain de jouissance, donc il prend plus de valeur de facto ce qui explique que la Commune achète à 4 €/m<sup>2</sup> et non pas autour de 1 €.

En l'absence d'autres observations, **Monsieur IRACABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition des parcelles BM54, BM56, BM57, BM58 et BM59.

## 26- EXERCICE DES COMPETENCES DELEGUEES

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, expose que les compétences déléguées sont les actes pris par le maire en vertu de ses compétences additionnelles. Il procède à la lecture des actes qui ont été passés en ce sens.

1. La passation d'une convention au niveau du collège pour l'occupation des locaux de la cantine dans les locaux du collège. Il s'agit du renouvellement d'une convention annuelle entre la présidente du Département, le principal du collège et le Maire.
2. La participation accordée dans le cadre d'une sortie à séjour scolaire à l'école du Centre du 13 au 17 mai à Courseulles-sur-Mer. Le montant global est de 19 583 € (coût du voyage) soit 408 € par l'élève et la Ville participe en fonction de la grille de participation qui a été votée au Conseil municipal et qui dépend du quotient familial des familles.
3. Un séjour à Courseulles-sur-Mer du 18 au 22 mars 2024.
4. La mise à disposition d'un local situé au 52 route de Boran à Vital Valley loué 200 € hors charges pour les infirmières qui vont régler leur électricité. L'installation des infirmières et des kinésithérapeutes représentent un petit pôle santé à Vital Valley.

## 27- QUESTIONS ORALES

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, donne la parole à Monsieur GONDRON.

**Monsieur Frédéric GONDRON**

« Des habitants nous ont interpellés car ils n'ont pas obtenu de réponse à leur interrogation, semble-t-il. Pourrait-on avoir des précisions sur la gestion des étangs : pêche, déchets, et cetera. Le PNR aurait évoqué la réhabilitation de l'îlot central du grand étang mais il n'y a pas d'îlot central à notre connaissance. Quasiment toute l'année, des pêcheurs vont aux étangs. Or, comme pour la chasse, il y a des périodes d'interdiction et des tailles de poisson à respecter. Il y a même des espèces qu'il est interdit de remettre à l'eau comme par exemple la perche du soleil, les brochets pêchés doivent être de taille supérieure à 60 cm. Bref peu de ces règles sont respectées. Sans contrôle, nous sommes en zone de non-droit de pêche. Les pêcheurs viennent aux étangs notamment parce qu'il n'y a pas de vérification des permis. Quelle politique de gestion durable souhaitez-vous mener aux étangs ? Merci. »

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, répond

"Je vous remercie de bien vouloir communiquer aux services de la Mairie le nom du ou des habitants qui nous ont posé une question concernant la gestion des étangs sans avoir reçu de réponse, semble-t-il, comme vous le dites.

Pour ce qui concerne les précisions que vous demandez.

La pêche est interdite aux étangs depuis leur acquisition par la commune (1993)

Une ouverture à la pêche aurait pour effet d'attirer beaucoup de monde, y compris hors Gouvieux.

Nous préférons donc maintenir l'interdiction, tout en sachant qu'on ne peut la faire respecter à 100%. Mais nous avons constaté depuis 30 ans que la pêche non autorisée restait très marginale, et que cela ne justifiait pas un contrôle systématique, que l'on n'aurait d'ailleurs pas les moyens d'exercer. Pour un contrôle efficace, il faudrait soit clore le site, sur son pourtour, soit sur 3 km, soit affecter des moyens humains qui seraient disproportionnés au vu de la situation actuelle.

J'ai reçu il y a quelques semaines une demande de dérogation de l'association Nonette Nature pour quelques jours ponctuellement, que je n'ai pas pu accepter car il m'était difficile de pouvoir justifier d'une exception.

Pour le reste les feux sont interdits (comme sur tout le territoire de la Commune), de même qu'évidemment le dépôt de déchets. »

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, donne la parole à Madame MARTIN.

**Madame Manoëlle MARTIN**

« Une deuxième question qui nous est transmise par un habitant de la Commune en ce qui concerne l'exercice des compétences déléguées. Il y a un rapport qui a été fait dans le compte rendu du procès-verbal du Conseil municipal du 19 octobre 2023, n° 76, relative à l'organisation des festivités de Noël 2023 précisant que « *le lot 2 la Ferme n'a reçu qu'une seule réponse qui ne satisfaisait pas au cahier des charges en termes de montant maximal. La Ville est en train de solliciter de nouveaux prestataires pour des devis, tout sera prêt pour la Fête de Noël.* » Par ailleurs, aucune information n'était disponible sur le site de la mairie marchés publics. Dans le cas d'un marché public dont la valeur est supérieure ou égale à 40 000 € HT, les données essentielles doivent être mises en ligne dans les deux mois qui suivent la notification du marché. Est-il possible par conséquent d'avoir les informations relatives à la procédure d'achat pour la ferme vivante installée dans le cadre du marché de Noël (type de procédure, montant, notification de l'attributaire). Comment cela se passe également avec le marché de Noël qui est géré dorénavant, je crois, par un prestataire extérieur. »

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, précise que la fin de la phrase n'était pas dans la question.

**Madame Manoëlle MARTIN** répond qu'elle reposera la question une prochaine fois.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, répond

« L'attribution du lot 2 pour l'appel d'offre des festivités de Noël a été infructueuse car le montant de la réponse reçue a été supérieur au montant maximum indiqué. Conformément à ce que permet la loi, la Commune a donc cherché une prestation sur la base de devis. »

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, donne la parole à Madame MARTIN.

**Madame Manoëlle MARTIN**

« La 3<sup>ème</sup> question concerne les réseaux sociaux notamment la gestion de la page Facebook. Pourquoi les commentaires qui ne vont pas dans le sens de la mairie sont systématiquement retirés ? Pourquoi ne peut-on plus commenter ? On n'avait pas validé en son temps le fonctionnement sur les réseaux sociaux, on vous rappelait dans la question que le tribunal administratif de Montreuil a jugé que le statut public permettait à chacun de s'exprimer librement par la publication de post et qu'il n'est pas nécessaire d'y réserver un espace dédié à l'expression des conseillers d'opposition. Or à ce jour la page Facebook de la mairie de Gouvieux, le statut de la page n'est pas public, il n'est pas possible de commenter. Des actions de différents élus de la majorité ont été mis en avant sans qu'il s'agisse d'informations générales, je pourrais vous donner des exemples si vous le souhaitez, mais vous les connaissez. La page Facebook de la Commune ne traite pas uniquement des informations générales et les commentaires de l'opposition sont systématiquement supprimés. A ce titre, comment comptez-vous mettre en place la page Facebook de la Commune afin que nous ayons les mêmes traitements que les élus de la majorité ? »

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, répond

« Vous nous questionniez au sujet du site Facebook de la Commune. Contrairement à ce que vous indiquez, ce ne sont pas les commentaires qui, je cite, « ne vont pas dans le sens de la Mairie » qui sont retirés, mais l'ensemble des commentaires : 100%. Il s'agit de la politique éditoriale du site depuis qu'il a été ouvert au précédent mandat.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal a été validé lors du Conseil du 08/03/2021.

Le site Facebook de la Commune permet d'informer sur les événements à venir, de rendre compte d'événements passés ou relayer des réalisations municipales telles que des travaux. Les élus de la majorité de s'expriment pas sur ce site, contrairement à ce que vous indiquez »

**Monsieur IRAÇABAL, Maire,** donne la parole à Madame PEJU.

**Madame Yannick PEJU**

« Alors de nouveau une question suggérée par une habitante. Sur le site internet du Gouvernement, à l'adresse [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr), une actualité « donner 1 heure de son temps pour aider une commune » est notamment venue après la crise du COVID qui propose de créer une réserve territoriale citoyenne pour faciliter l'engagement des citoyens désireux de se mettre au service de leur commune. La Commune de Gouvieux a-t-elle l'intention de mettre à profit ce dispositif ? »

**Monsieur IRAÇABAL, Maire,** répond

« Je suis très surpris par votre question car la Commune a déjà mis en place une réserve municipale citoyenne dans la foulée de la période COVID. Cette réserve comporte notamment les personnes qui ont aidé lors des opérations de distribution de masques et de vaccination que nous avons organisées en 2020, les personnes qui ont aidé au contrôle des pass sanitaires lors du marché de Noël maintenu en période COVID, les personnes qui aident dans la gestion des fêtes de Noël, les personnes qui sont assesseurs lors des élections, des personnes qui sont référentes dans le cadre du dispositif de participation citoyenne avec la gendarmerie, enfin des personnes qui pourront nous aider au besoin pour différentes manifestations communales. J'ai d'ailleurs présenté mes vœux pour la nouvelle année à la réserve municipale en janvier 2024 et mon prédécesseur en avait fait de même en 2023. Pour votre information, l'un des membres de votre groupe était présent lors de cette cérémonie à laquelle j'avais convié l'ensemble du Conseil municipal. J'invite donc la personne qui vous a contactés à se faire connaître à l'accueil de la mairie. »

**Monsieur IRAÇABAL, Maire,** donne la parole à Madame PEJU.

**Madame Yannick PEJU**

« Au sujet de la sécurisation des écoles, badges, filtre, et cetera, pourrait-on avoir le coût pour la collectivité des actions mises en œuvre ces derniers mois dans les écoles de la commune. Afin de poursuivre les mises en conformité, quels autres projets sont actuellement étudiés pour sécuriser les écoles ? »

**Monsieur IRAÇABAL, Maire,** répond

« Les travaux que nous avons réalisés dans les écoles ont visé à peaufiner le niveau de sécurité dans le cadre du plan Vigipirate et d'appliquer les recommandations des forces de l'ordre sur le sujet. Pour information ou rappel, ces travaux ont porté sur la pose d'un portail supplémentaire pour l'accès à l'école du Centre par la rue Baronne de Rothschild ; la pose d'un portail à l'école Pompidou au niveau des haltes-repas ; la pose de visiophones aux grilles de l'école Pompidou et du manoir des Aigles ; la pose de survitrages occultants pour certaines classes ; le remplacement de toutes les serrures des portes extérieures de l'ensemble des écoles par des serrures numériques avec badges. La majorité de ces travaux ont déjà été réalisés pour un montant de 29 602,70 €. Il reste à terminer la pose de serrures numériques dans certaines écoles aux vacances scolaires pour un montant de 11 510,95 €. »

**Monsieur IRAÇABAL, Maire,** donne la parole à Monsieur GONDRON.

**Monsieur Frédéric GONDRON**

« Il nous est rapporté que le projet rue Blanche est abandonné. Pouvez-vous nous donner les derniers éléments concernant ce projet ? Est qu'il est toujours d'actualité et si oui, est-ce que ça reste toujours le même projet qu'annoncé auparavant ? Merci. »

**Monsieur IRAÇABAL, Maire,** répond

« Je me suis déjà exprimé sur le projet de la rue Blanche lors de la commission d'aménagement du 23 novembre 2023 ( pour rappel cette commission est ouverte à l'ensemble du Conseil Municipal) et lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires du 20 février dernier. Le projet n'est pas abandonné à ce jour, mais il n'échappe pas à la crise de l'immobilier neuf, à savoir une baisse de 50 % des ventes dans le secteur du neuf. Nous sommes en discussion avec le promoteur afin de lui laisser davantage de temps pour sa commercialisation. Une idée récente de notre part est aussi de lui permettre de trancher le projet, à savoir construire un premier immeuble et le reste plus tard. Le promoteur souhaiterait diminuer son coût de construction en ne faisant pas de

parking souterrain qui serait alors remplacé par des parkings aériens, mais nous préférons idéalement conserver des parkings souterrains.

**Monsieur IRAÇABAL, Maire,** donne la parole à Madame MARTIN.

**Madame Manoëlle MARTIN**

« Une question sur les trottoirs de la rue de la Tannerie, on en avait d'ailleurs parlé pendant le ROB. Donc il y avait une piste cyclable, plutôt un trottoir sécurisé qui avait été aménagé il y a quelques années pour pouvoir se rendre en toute sécurité notamment aux étangs. Aujourd'hui l'installation est en très mauvais état et les voitures roulent par endroits à des vitesses d'ailleurs importantes. Pouvez-vous nous dire quand avait été réalisée cette rénovation, quel avait été le coût pour la Commune et ce que vous comptez faire pour de nouveau sécuriser cet accès ? »

**Monsieur IRAÇABAL, Maire,** répond

« Cet aménagement a été réalisé au précédent mandat, à l'époque où deux membres de votre groupe étaient dans l'équipe de la majorité municipale. Je vous invite à rechercher dans vos archives le coût que cela a représenté pour la Commune j'en ferai de même.

Je pense que la pose de simple poteaux bois, sans lisse, n'était pas appropriée à cet endroit en raison du passage de tracteurs. Il n'y a pas d'aménagement supplémentaire prévu pour l'instant. »

**Monsieur IRAÇABAL, Maire,** donne la parole à Madame PEJU.

**Madame Yannick PEJU**

« A propos de l'école de Chaumont, une mobilisation importante s'est tenue il y a quelques semaines pour soutenir la non-fermeture de classe à l'école de Chaumont. Vous avez à cette occasion rencontré Monsieur le Recteur et vous avez expliqué que vous souteniez les parents d'élèves face à cette menace de fermeture. Qu'en est-il aujourd'hui de cette fermeture de classe à l'école de Chaumont et pouvez-vous nous détailler toutes les actions que vous avez mis en place pour éviter cette fermeture ?

Pouvez-vous également nous détailler le soutien que vous avez apporté aux parents d'élèves ? »

**Monsieur IRAÇABAL, Maire,** répond

« Un maire n'a malheureusement aucun pouvoir pour empêcher l'éducation nationale de supprimer un poste d'enseignant dans une école.

Ce que je peux faire, et c'est ce que nous avons fait avec la maire-adjointe en charge, c'est d'essayer de faire changer d'avis l'éducation nationale.

C'est pourquoi nous avons discuté du sujet et plaider le maintien des classes de l'école de Chaumont auprès du recteur d'académie et de ses équipes lors de leur passage à Gouvieux en février, quelques jours avant les annonces de fermeture.

La maire-adjointe Laurence Naegert a également participé avec les parents de Chaumont à la manifestation qui s'est tenue à Beauvais le vendredi 16 février en marge de la réunion du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN), instance au cours de laquelle le sont arrêtés les ouvertures et fermetures de classes.

Nous avons reçu le soutien des sénateurs Olivier Paccaud et Sylvie Valente-Le Hir, de la présidente du Conseil Départementale – Nadège Lefèvre, qui ont plaidé la cause de la défense des écoles de l'Oise directement auprès de la ministre de l'Éducation Nationale.

Je rappelle d'ailleurs que Gouvieux, avec une fermeture de classe, n'est pas la seule ville concernée dans l'Oise et dans notre circonscription. Par exemple, Chantilly a vu la fermeture de deux classes et Senlis deux classes également.

Dans les hauts de France, ce fut l'annonce de la fermeture d'un total de 500 classes.

Alors je me pose les questions suivantes : quelles actions ont été menées par la région et ses élus contre ces fermetures ? Quelles actions ont été menées par le député de notre circonscription et ses représentants sur le terrain ? »

**Monsieur IRAÇABAL, Maire,** donne la parole à Monsieur GONDRON.

**Monsieur Frédéric GONDRON**

« Une dernière question concernant le gymnase Monsieur le Maire. Il y a encore et toujours des dysfonctionnements au gymnase, notamment avec le système d'eau pour les douches au niveau des sanitaires. Où en êtes-vous pour résoudre cette problématique ? Avez-vous réalisé un diagnostic de tous ces problèmes techniques rencontrés au gymnase ? Pouvez-vous nous détailler ces diagnostics ou ces résolutions si vous en avez. Et puisque vos amis du tir à l'arc sont là, vous l'avez dit tout à l'heure, juste vite fait mais ce n'était pas dans les questions, est-ce que vous pouvez nous parler des difficultés que rencontre le tir à l'arc dans l'utilisation du gymnase. »

**Monsieur IRAÇABAL, Maire**, répond appliquer le règlement intérieur et ne pas répondre à cette question qui ne faisait pas partie des questions transmises. Il ira à la rencontre des amis du tir à l'arc tout à l'heure, comme il a d'ailleurs déjà rencontré la présidente.

« Nous avons connu en 2023 une série de panne dans le système de chauffage de l'eau sanitaire et du chauffage au gymnase. L'explication de ces pannes est de deux ordres :

- L'aléa de la survenance de pannes,
- L'aggravation de la conséquence de ces pannes du fait de la complexité de l'installation et de la mise en place concomitante du système de télégestion du chauffage avec le SE 60.

Les réparations nécessaires ont été réalisées.

J'ai demandé en complément deux actions :

- Remettre en concurrence le marché d'entretien du chauffage : nous travaillons à la rédaction d'un cahier des charges et un appel d'offre sera réalisé dans les semaines qui viennent
- Qu'un audit du système soit réalisé. Cela permettra d'identifier le cas échéant si un prestataire a failli dans ses missions. »

Monsieur le Maire clôt le Conseil municipal.

Séance levée à **23h15**.